

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le 4 juin 2018 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Frédérique Vattier, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Nancy Duchaine.

Mot du maire

Harold Noël, Maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

Hébergement illégal

Hébergement illégal

2018-085

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 juin 2018

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Frédérique Vattier d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 4 juin 2018:

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
 - 2.1 Hébergement illégal
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 juin 2018**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 mai 2018
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 7 mai 2018
- 5. Dépôt de document**
 - 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2018
- 6. Administration**
 - 6.1 Engagement de M. Stéphane Drolet à titre d'employé municipal
 - 6.2 Dossier assainissement des eaux usées - Adoption du devis d'appel d'offres et les plans et devis
 - 6.3 Dossier assainissement des eaux
 - 6.4 Travaux de voirie – Rue des Pins Nord – Surveillance des travaux
 - 6.5 Financement OPP de l'école de Saint-Laurent
 - 6.6 Surface multisports
 - 6.7 Adoption du règlement # 414 concernant les abris temporaires
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
 - 8.1 Dossier circulation – Points d'information

8.2 Pont de l'Île d'Orléans

8.3 Agrile du frêne

8.4 Marche du rein

9. Période de questions

10. Levée de la session

ADOPTÉE

2018-086

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 mai 2018

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 7 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-087

Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 7 mai 2018

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Frédérique Vattier d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 7 mai 2018.

ADOPTÉE

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2018

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2018.

Sainte-Pétronille

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
AMÉNAGEMENT RIVERAIN	3	21 000,00	0,00
CHANGEMENT D'USAGE	1	0,00	0,00
COUPE D'ARBRES	3	1 000,00	30,00
DÉMOLITION	1	0,00	0,00
EXCAVATION-REMBLAI	1	10 000,00	0,00
INSTALLATION SEPTIQUE	3	8 000,00	0,00
NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE	6	268 000,00	0,00
NOUVELLE CONSTRUCTION PRINCIPALE	1	400 000,00	0,00
OUVRAGE DE CAPTAGE	1	0,00	0,00
PISCINE	1	6 500,00	0,00
PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES	1	10 000,00	0,00
RÉNOVATION	15	543 700,00	0,00
TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT	4	1 400 000,00	50,00
Totaux	41	2 668 200,00	80,00

2018-088

Engagement de M. Stéphane Drolet à titre d'employé municipal

Attendu qu'un poste d'employé municipal était vacant à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Nancy Duchaine et appuyé par monsieur Éric Bussière :

d'engager à M. Stéphane Drolet à titre d'employé municipal aux conditions suivantes :

- La période d'emploi est d'avril à fin octobre et de décembre à fin février
- La semaine de travail est de 40 heures
- La période de probation est d'un an (avec une rencontre de suivi aux 3 mois)
- Le délai pour bénéficier du programme d'assurances est de 3 mois
- Le taux pour les vacances est de 4 %

ADOPTÉE

2018-089

Dossier assainissement des eaux usées - Adoption du devis d'appel d'offres pour les plans et devis

Attendu que la Municipalité a mandaté le 7 février 2012 la firme d'ingénieurs DESSAU (Devenue depuis STANTEC) pour la réalisation d'études et la préparation des plans et devis ainsi que le service durant la construction concernant la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux municipales et les travaux connexes s'y rattachant ;

Attendu que le 3 février 2012, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a émis une nouvelle directive concernant le fait de ne plus confier le mandat de surveillance des travaux de construction au prestataire de services qui a effectué la préparation des plans et devis;

Attendu que cette exigence est en vigueur depuis cette date et inclut les projets réalisés sous des ententes de collaboration entre le MTMDET et les Municipalités ;

Attendu que la confirmation d'une entente à conclure entre le MTMDET et la Municipalité concernant leur participation au projet ;

Attendu que le MTMDET a informé la Municipalité que cette entente exigerait l'application intégrale de la directive du 3 février 2012 ;

Attendu que la Municipalité s'est entendue avec la firme STANTEC pour modifier le contrat initial en retranchant la préparation des plans et devis de leur mandat ;

Attendu que la Municipalité a modifié sa résolution numéro 2012-09 en confiant uniquement la surveillance des travaux à la firme STANTEC ;

Attendu que la Municipalité a mandaté STANTEC pour la préparation d'un devis technique pour un appel d'offres public ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé :

1. D'adopter le devis d'appel d'offres de la municipalité pour les plans et devis ;
2. D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à publier les documents nécessaires destinés à l'appel d'offres public

ADOPTÉE

2018-090

Dossier assainissement des eaux

Attendu que la Municipalité travaille sur un projet d'assainissement des eaux usées depuis 2003;

Attendu que des élections générales ont eu lieu en novembre 2017 ;

Attendu que trois nouveaux élus ont été nommés sur le Conseil de Sainte-Pétronille ;

Attendu que ces changements peuvent influencer la perception du Conseil sur la pertinence de ce projet ;

Attendu que les intentions du Conseil doivent être claires et qu'une résolution d'acceptation de ce projet s'avère alors nécessaire ;

Attendu que la firme STANTEC a déposé le rapport d'études préliminaires final en février 2018;

Attendu que ce rapport présente l'option qui sera appliqué dans les plans et devis ;
En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de continuer le projet d'assainissement des eaux usées conformément à la conclusion du rapport de février 2018 déposé par STANTEC.

ADOPTÉE

2018-091

Travaux de voirie – Rue des Pins Nord – Surveillance des travaux

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Frédérique Vattier d'engager la firme Englobe pour assurer la surveillance des travaux d'amélioration de voirie de la rue des Pins Nord au montant de 6 500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-092

Financement OPP de l'école de Saint-Laurent

Il est proposé par madame Frédérique Vattier et appuyé par madame Nancy Duchaine de verser un montant de 200 \$ pour soutenir l'OPP de l'école de Saint-Laurent. La Municipalité ne souhaite pas obtenir de billets en retour de cette commandite.

ADOPTÉE

2018-093

Surface multisports

Attendu que le futur site de la surface multi sports au parc municipal sera situé sur le chemin de l'Église sur le terrain adjacent à la mairie ;

Attendu que la surface multisports devra être conçue de façon à répondre à une surface de jeu, principalement pour le DEK hockey et le basketball ;

Attendu que ladite surface sera installée sur l'aire asphaltée située entre le terrain de baseball et le chemin de l'Église ;

Attendu que l'évaluation des coûts de construction de ce projet ainsi que des recommandations seront faites afin d'optimiser l'investissement de la municipalité ;

Attendu qu'une fois les critères de conception choisis; les plans et devis pour construction seront livrés à la municipalité pour le lancement de l'appel d'offres ;

Attendu que les services professionnels incluent:

- La visite des lieux ;
- L'établissement des critères de conception avec le client ;
- La recherche des fournisseurs potentiels ;
- Les relevés topographiques du futur site ;
- La vérification des sols en place ;
- Une étude géotechnique sommaire ;
- Une évaluation des coûts de construction de l'aire de jeux et recommandation à la localisation ;
- La détermination de la structure de chaussée ;
- Le drainage de la nouvelle surface de jeu ;
- La mise en plan ;
- Le devis technique (clauses particulières) ;
- Le devis administratif ;
- Le bordereau des prix et des quantités ;
- L'échéancier des travaux ;
- Le support technique pendant les travaux.

Attendu que les livrables sont :

- L'évaluation des coûts de construction ;
- Les plans et devis pour construction ;
- L'assistance durant le processus d'appel d'offres ;
- L'émission des addendas à la municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de mandater la firme Englobe pour l'exécution de ce projet au montant forfaitaire de 11 200 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-094

Adoption du règlement # 414 concernant les abris temporaires

Attendu que la corporation du village de Sainte-Pétronille est régie par les dispositions du Code municipal ;

Attendu qu'en vertu du Code municipal la corporation du village de Sainte-Pétronille peut régir la construction des abris temporaires ;

Attendu qu'un avis de motion en ce sens a été donné en séance régulière du 7 mai 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière et le Conseil ordonne et décrète:

Article 1

Le présent règlement sera connu comme règlement relatif aux abris temporaires ;

Article 2

Définition d'un abri temporaire: Construction constituée de matériaux rigides ou de toiles et servant d'abri d'auto, de portique de maison ou au remisage d'autres objets, tels que le bois de chauffage, les équipements motorisés, etc.

Article 3

Un abri temporaire pour automobile, un abri temporaire pour les accès piétonniers au bâtiment principal, un abri temporaire pour protéger une galerie, un abri temporaire tenant lieu de vestibule sont permis dans toutes les zones, du 15 octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante, aux conditions suivantes :

1. Une distance minimale de 1,50 mètre doit être observée entre les abris temporaires et l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée ;
2. L'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace ;
3. Les abris temporaires doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armée et translucide ou de panneaux de bois peints ou teints; l'usage de polyéthylène non armée et transparente ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit ;
4. Les abris temporaires ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres ;
5. Enlever la structure et la toile du 1^{er} mai au 15 octobre de la suivante.

Article 4

Toute infraction entraînera une amende de 250 \$.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-095

Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Éric Bussière de payer les comptes suivants :

Association du Chœur d'Érika	250,00
Bell Canada	296,91
Bell Mobilité	185,68
Club de golf Orléans	160,00
CHG Groupe Conseil	10 296,01
CSST	1 020,70
Daniel Laflamme	418,04
Desjardins Sécurité Financière	780,72
Distribution JFC	60,00
Englobe	3 257,24

Groupe CT	1 265,67
Harold Noël	1 019,24
Hydro Québec	3 037,86
Jolicoeur Lacasse Avocats	472,32
JMD Excavation	10 622,17
Ministre des Finances (SQ)	77 461,00
MRC (Facturation trimestrielle)	727,77
MRC Ile d'Orléans (assurance salaire)	856,68
Municipalité de Saint-François-de-l'Ile-d'Orléans	1 360,82
P Aubut Inc	125,99
Petite caisse	158,95
PG Solutions	4 997,19
Produits Capital	140,20
Receveur général Canada	1 247,55
Retraite Québec	205,39
Revenu Québec	3 154,27
Salaires - Employés	8 891,49
Salaires - Élus	4 180,50
Société canadienne des Postes	214,01
Spécialiste du stylo	64,80
Stantec	17 711,90
Unicoop	301,45
Total	<u><u>154 942,52</u></u>

ADOPTÉE

Dossier circulation

- Enlever les cases pour améliorer circulation
- Améliorer la signalisation pour privilégier l'usage des stationnements
- Modifier le règlement sur le stationnement

Pont de l'Ile

- Présentation des Transports sur le nouveau pont
- Démarches d'expropriation
- Relié au statu du 3^e lien
- Infos sur le pont (Powerpoint) sur le site de la Municipalité

Agrile du frêne

- Pas favorable aux pesticides sur le territoire de l'Ile
- Les arbres sont déjà condamnés
- Planter des arbres de substitution

Marche du rein

- Grand succès de la marche de rein 3 000 \$.

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Nancy Duchaine de lever la session à 22 h.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire